

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 AOÛT 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Chrétien
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard

Et :

Le directeur général
et greffier-trésorier : Stéphane Gamache

Sont absents :

Les conseillers :

Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-
suppléant
Poste no 6 : André Minville

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2023.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. PAIEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES.**
- 10. COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.**

11. DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE

18. AFFAIRES NOUVELLES.

- A)
- B)
- C)

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec
l'ajout au point 12 des éléments suivants :

- A) DEMANDE DE MESDAMES JOSÉE ET ANNIE
DECHAMPLAIN.
- B) DEMANDE POUR LE TOURNOI DE GOLF DE
L'ALZHEIMER.
- C) ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PAVCO, PAVAGE
ET EXCAVATION, POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE.
- D) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU
CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL
NORANDA ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
23-410.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du
10 juillet et de l'assemblée spéciale du
18 juillet 2023 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 10 juillet et de l'assemblée spéciale du
18 juillet 2023 soient et sont adoptés tels que
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit
avec les membres du Conseil, les points majeurs
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2023,
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du
1^{er} au 31 juillet 2023, excluant les dépôts

salaires et qui s'élève à 198 330,66 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2505 à 2511, les dépôts directs 1 473 à 1 508 ainsi que les prélèvements 1 184 à 1 221 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 juillet 2023 et totalisant la somme de 198 230,66 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2023.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2023 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2023 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 juillet 2023 : 1 946 353,34 \$

Dépenses :

Au 30 juillet 2023 : 1 141 122,82 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. RÉSOLUTION 23-099 - PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DE FQM ASSURANCES POUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 1ER SEPTEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement 10244 de FQM Assurances pour les assurances de dommages et automobiles de la Ville de Murdochville au coût de 68 851 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture de renouvellement 10244 de FQM Assurances pour les assurances de dommages et automobiles de la Ville de Murdochville, au coût de 68 581 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 83 547,41 \$.

10. RÉSOLUTION 23-100 - COLLOQUE DE LA ZONE 13 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE se tiendra à Saint-Maxime du Mont-Louis, du 13 au 15 septembre 2023, le colloque de la zone 13 de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

CONSIDÉRANT QU' il est important que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache, puisse assister à ce colloque afin d'acquérir diverses connaissances et élargir son réseau de contacts.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à ce colloque est de 150 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les frais d'inscription et de déplacement du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Gamache, soit et sont autorisés afin que celui-ci participe au colloque de la zone 13 de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

11. RÉSOLUTION 23-101 - DEMANDE DU CLUB DE GOLF.

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf au comité de contributions volontaires d'Énergie éolienne du mont Miller et d'Énergie éolienne du mont Copper pour un don au montant de 2 000 lui permettant d'atteindre ses objectifs financiers pour la saison 2023.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MONSIEUR HAROLD MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville recommande le versement d'un don de 2 000 \$ au Club de golf de Murdochville via le fonds de contributions volontaires, soit 1 000 \$ d'Énergie éolienne du mont Miller et 1 000 \$ d'Énergie éolienne du mont Copper.

12. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 23-102 – DEMANDE DE MESDAMES JOSÉE ET ANNIE DECHAMPLAIN.

CONSIDÉRANT la lettre de mesdames Josée et Annie Dechamplain suite à une lettre transmise par la Ville de Murdochville relativement aux véhicules désaffectés situés sur le terrain au 638, rue des Cèdres et sur le terrain situé au 520, avenue Miller.

CONSIDÉRANT QUE mesdames Dechamplain demandent un délai de quelques mois pour procéder à l'enlèvement des voitures concernées.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et greffier, monsieur Stéphane Gamache, et du directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde un délai allant jusqu'au 31 mai 2024 à mesdames Josée et Annie Dechamplain afin de voir à l'enlèvement des véhicules désaffectés entreposés actuellement sur les terrains situés au 638, rue du Cèdres et 520, avenue Miller.

B) RÉSOLUTION 23-103 – DEMANDE DE DON POUR LE TOURNOI DE GOLF DE L'ALZHEIMER.

CONSIDÉRANT la lettre de mesdames Madeleine Fournier et Julie Lévesque, demandant une contribution financière pour la tenue d'un tournoi de golf visant à amasser des fonds pour la Société Alzheimer Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine, tournoi qui aura lieu le 19 août prochain

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie pour le tournoi de golf visant à amasser des fonds pour la Société Alzheimer Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, une somme de 500 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ chacun.

C) RÉOLUTION 23-104 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PAVCO, PAVAGE ET EXCAVATION, POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE.

CONSIDÉRANT QUE les endroits ciblés par le directeur du service des Travaux publics sur la voie publique qui doivent être impérativement asphaltés en 2023.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme PAVCO, pavage et excavation pour ces travaux d'asphaltage, à savoir 64 321,00 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme PAVCO, pavage et excavation, pour les travaux d'asphaltage prévus à ladite soumission et pour un montant de 64 321,00 \$, plus taxes applicables.

D) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL NORANDA.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur Harold Mercier, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement relatif à la fermeture du chemin de la mine menant au parc industriel Noranda.

Le projet de règlement 23-410 - RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU CHEMIN DE LA MINE MENANT AU PARC INDUSTRIEL NORANDA. - est déposé auprès des membres du Conseil.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 35.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

STÉPHANE GAMACHE
Directeur général et
greffier-trésorier